

Nomination du Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles *Modificatif*

Le Président de l'Université des Antilles

Vu	le code de l'Education, notamment son article L 712-2 ;
Vυ	la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
Vυ	les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
Vυ	la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant
	élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
Vu	l'arrêté en date du 21 juin 2018 portant affectation de Monsieur Jean-Charles DAVID à l'Université des Antilles ;
Vυ	le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Charles DAVID en date du 3 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1

Monsieur Jean-Charles DAVID, Attaché d'administration (AAENESR), est nommé en qualité de Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles de l'Université des Antilles.

Article 2

Dans le cadre de cette fonction, le bureau de la recherche scientifique est placé sous l'autorité de Monsieur Jean-Charles DAVID.

Article 3

Le Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services. Il travaille en lien avec le Président de l'université et son cabinet.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 27 novembre 2019

Le Président

Pr Eustase JANKY

